

Pierre-André Comte
Député-Maire
Place des Fourons
CH - 2830 VELLERAT
JURA/Suisse

Vellerat, le 9 mai 2001

Monsieur
Huub BROERS
Bourgmestre ff. des Fourons
Rue de l'Ecole 115
B - 3798 FOURONS

Concerne : Jumelage « Vellerat – Les Fourons »

Monsieur le Bourgmestre ff.,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 avril 2001 (le samedi 5 mai), et je vous en remercie. Je me permets d'y répondre comme suit.

Le point 11 de l'ordre du jour du 26 avril du Conseil communal des Fourons est formulé en ces termes : « *Rupture jumelage avec la commune de Vellerat Jura, Suisse, et demande d'enlèvement du panneau à l'entrée du village* ». Selon vous, cette rupture doit intervenir au niveau institutionnel et n'empêche pas les Fouronnais francophones d'entretenir des contacts amicaux avec la commune de Vellerat. Je continue de croire que cette « justification » n'est pas convenable. Elle ne tient pas compte du fait que, sur le plan formel, notre acte de jumelage ne débouche sur aucune implication directe d'une commune dans les affaires de l'autre. Il en va d'ailleurs ainsi pour la plupart des jumelages intercommunaux, lesquels s'inscrivent essentiellement dans la solidarité et l'amitié partagées.

Par la signature de notre « Protocole d'amitié » en 1983, nous avons décidé de promouvoir des « *échanges d'ordre culturel, touristique, social et économique intéressant l'ensemble des citoyens* ». En souscrivant à la Charte des Villes Jumelées, nous avons décidé de « *développer la compréhension et le respect mutuel* », ce qui exclut toute forme de discrimination dans nos comportements respectifs. Nous n'avons jamais dérogé à ce principe. Il s'agit donc bien d'un engagement moral avant tout, qu'il est incompréhensible de vouloir détruire sous prétexte que la majorité du Conseil communal des Fourons est aujourd'hui flamande.

Lors de votre séance du 26 avril, vous vous êtes interrogé sur « les facilités linguistiques accordées aux germanophones qui habiteraient Vellerat ». Sachez que nous n'avons jamais eu le moindre problème avec nos concitoyens de langue maternelle allemande. Même si la Constitution jurassienne ne reconnaît que la langue française sur le territoire du Jura, nous n'hésitons pas, à Vellerat, à donner des informations en allemand aux personnes concernées quand cela est nécessaire. Il faut dire qu'elles ne sont pas nombreuses et qu'elles font volontairement l'effort de parler le français.

Mais c'est bien une démarche admise chez nous, comme d'ailleurs à Ederswiler, la seule commune germanophone de la République et Canton du Jura. Pour ma part, je rédige dans leur langue les messages personnels (anniversaires, événements heureux ou tristes) qu'il m'arrive d'adresser à mes compatriotes comprenant mal la langue française. Soyez donc rassuré, s'agissant du respect des minorités dans le Jura, petit pays romand qui a tant souffert dans son histoire de l'intolérance germanique du canton de Berne à l'égard de sa communauté francophone.

Si vous avez le loisir, Monsieur le Bourgmestre, de ne pas entretenir de relations officielles avec la commune de Vellerat, vous ne pouvez pas, d'un point de vue philosophique et moral, et sans vous discréditer, rompre purement et simplement notre jumelage, car ce serait manquer au plus élémentaire respect envers la moitié de la population fouronnaise. Nul ne sait si nous serons tous les deux encore au pouvoir dans cinq ans. Pas plus vous que moi n'avez donc à prendre de décisions inutiles pour l'avenir.

Si le panneau à l'entrée de notre commune vous contrarie, j'ai compris que c'est parce qu'on y a ajouté la mention « occupés par la Flandre ». Vous devez donc savoir que si nous l'avons fait, c'est d'abord en raison des brimades infligées par les pouvoirs flamands à la communauté francophone des Fourons, qui sont historiquement incontestables. C'est aussi en réaction à l'intervention stupide de l'Ambassadeur de Belgique en Suisse, M. Hugo Caillebaut, qui, en 1996, avait crû bon faire plaisir aux extrémistes du Vlaams Blok en nous enjoignant l'ordre de retirer les mots « Fourons (Wallonie) » d'un panneau qui nous a ensuite été volé avant d'être ramené à Anvers comme un trophée pris à l'ennemi par une petite bande de néo-nazis... L'ingérence de votre ambassadeur lui avait valu à l'époque une remontrance sévère du Ministre suisse des Affaires étrangères, lequel n'avait pas accepté qu'un diplomate étranger puisse s'en prendre au principe, quasi sacré chez nous, de « l'autonomie communale ». Expliquez cela à vos amis, et peut-être comprendront-ils autrement les choses. J'y reviendrai plus loin.

Il n'y avait aucune injure dans mes propos du 24 avril, et je regrette que vous recouriez à ce type d'interprétation pour vous justifier. La sévérité de ma critique concernait la décision que vous vous apprêtiez à prendre, non vous en tant qu'homme. Au responsable politique que vous êtes, je n'ai demandé que d'éviter « de commettre une erreur et un coup de force inacceptable ». Où est l'injure ? Nulle part, et je suis déçu de votre empressement à juger ainsi mon intervention, empressement dont je ne vous cache pas qu'il entretient en moi un doute quant à la sincérité de votre argumentation.

Sur le plan politique, on ne peut pas dire que le rattachement de la commune des Fourons à la Province du Limbourg ait été un exemple de démocratie. Rappelez-vous tout de même qu'une majorité de parlementaires wallons y étaient opposés, et que ce n'est qu'au gré du déséquilibre communautaire favorable aux flamands que ce transfert a été décidé, alors même qu'il s'agissait d'une question identitaire qu'il aurait été sage de traiter d'abord en regard de la volonté de la population fouronnaise.

S'agissant de compatriotes (vous dites « des habitants de votre région ») qui auraient « mis le feu chez des Fouronnais innocents », vous portez contre des citoyens jurassiens des accusations graves, dont il faudrait que vous m'apportiez la preuve pour que je puisse y croire. Vous en parlez depuis longtemps, semble-t-il, mais n'avez jamais rien montré, ce qui me laisse dans un profond sentiment de suspicion à l'égard de vos affirmations. J'attends donc que vous me présentiez les photos et films que vous affirmez détenir à ce propos.

Que votre famille soit installée depuis trois siècles dans les Fourons lui donne autant de droits que si elle y était depuis trois mois, de responsabilités aussi face au respect de la démocratie. Si j'ai bonne mémoire, votre grand-père bourgmestre demandait qu'on donne davantage de cours de français à l'école. Votre famille était considérée comme francophone, et le caveau de famille portait, jusqu'il y a peu, des inscriptions en français. En tous les cas, votre origine ne vous dispense pas de consacrer toute votre énergie au respect des droits historiques des francophones, cela notamment en vous élevant contre les actes des extrémistes flamingants qui sévissent dans votre région.

Pour revenir à votre demande d'enlever le panneau portant la mention « occupés par la Flandre », j'accepte de vous donner satisfaction. Vous comprendrez cependant que mon geste soit subordonné au fait que vous renonciez, vous et votre majorité, à la vente publique des immeubles communaux qui abritaient jusqu'ici trente-six fouronnais francophones et qui, par votre décision, seront tout simplement mis à la rue. Prenez d'autre part toutes les mesures nécessaires à la protection des institutions francophones, de manière à éviter que se perpétuent les saccages que l'on a vus dernièrement de l'école francophone et de la devanture du centre culturel francophone de Fouron-St-Martin. Enfin, je vous demande de renoncer au déménagement forcé de la bibliothèque francophone de Mouland, alors que cette mesure n'est pas indispensable. Voilà, M. le Bourgmestre, la perspective dans laquelle je consens à faire enlever le panneau que vous contestez. Je compte sur votre attachement déclaré au respect de la culture des autres et de la démocratie.

Puisque vous évoquez les camps de concentration de l'époque la plus noire de l'histoire contemporaine de l'Europe, c'est de l'appartement où, une nuit de guerre, fut hébergé le général polonais Bor-Komorowski avant qu'il ne reparte à Varsovie pour y préparer puis déclencher le soulèvement du 1^{er} août 1944, que je vous invite à répondre favorablement à ma requête. C'est de cet endroit symbolique où nous pourrions nous mettre d'accord sur un refus commun de l'extrémisme et de l'exclusion que je vous le demande.

Pour l'heure, et dans l'attente de votre réaction, je vous réitère ma demande de pouvoir m'exprimer devant votre Conseil communal en ma qualité de citoyen d'honneur des Fourons, pour vous exprimer de vive voix mes sentiments quant aux conditions d'une coexistence pacifique entre les communautés flamande et francophone des Fourons.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les plus cordiales.

Pierre-André Comte

Maire de Vellerat
Député de la République et Canton du Jura
Citoyen d'honneur des Fourons

Copie à : Groupe « « Retour à Liège »